

BULLETIN D'INSCRIPTION (À retourner au plus tard le 14/06/2024)



À ENVOYER

Par courrier à BGFC – BP 90057 – 13101 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1
Ou par mail à bgfc@orange.fr / bgfc@bgfc.fr

➡ PLUS D'INFOS SUR : www.bgfc.fr

Nom / Prénom :

Membre du collège :

Fonction :

Établissement :

Adresse professionnelle complète :

Téléphone :

Mail (obligatoire) : Service Formation

Mail (obligatoire) : Professionnel Agent

TARIFS (Les droits d'inscription comprennent l'accès au congrès (Centre de Congrès à Aix-en-Provence), aux repas de midi, aux pauses)

| | JUSQU'AU 21 mai 2024 | A PARTIR du 22 mai 2024 |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| DIM ADHÉRENT à un collège régional * | <input type="checkbox"/> 340 € | <input type="checkbox"/> 370 € |
| TIM, ETUDIANT *, INTERNE * | <input type="checkbox"/> 270 € | <input type="checkbox"/> 300 € |
| AUTRES (Non adhérent, administratif) | <input type="checkbox"/> 390 € | <input type="checkbox"/> 420 € |
| * Sur présentation d'un justificatif | | |

| | JUSQU'AU 21 mai 2024 | A PARTIR du 22 mai 2024 |
|---|----------------------|--------------------------------------|
| CONDITIONS D'ANNULATION (Annulation signifiée par écrit et par mail à bgfc@bgfc.fr / bgfc@orange.fr qui accusera réception de la demande d'annulation) Pour les personnes qui ne se seront pas présentées au congrès, les conditions d'annulation seront appliquées | Retenue 100 € | Aucun remboursement ne sera effectué |

Tout remboursement sera effectué après le Congrès.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans règlement (Inscription individuelle) ou prise en charge par l'établissement (Inscription sous convention de formation)
Pas d'inscription sur place

MODE DE REGLEMENT

Facturation à l'établissement, par convention de formation : remplir et faire valider impérativement la convention de formation ci-jointe
L'organisme de formation de la société BGFC est certifié QUALIOP1 au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION

A l'inscription : Par CHEQUE à l'ordre de « BGFC » ou par VIREMENT BANCAIRE sur le compte « BGFC »

BNP Paribas – Cours Sextius – AIX-EN-PROVENCE
Code Banque 30004 – Code guichet 00601 – Compte n° 10461463 21
IBAN : FR76 3000 4006 0100 0104 6146 321 – BIC : BNPAFRPPAIP

INSCRIPTIONS
* Atelier DPC (19/06/2024)
* Dîner (20/06/2024)
Bulletins séparés

Les confirmations d'inscription sont envoyées par mail dans un délai de 7 jours. Si vous ne recevez pas nos mails, merci de contacter BGFC.

Lors de votre participation à une formation, vous êtes soumis au règlement intérieur disponible sur notre site. Le détail de la formation congrès, les CGV (Conditions Générales de Ventes), le règlement intérieur ainsi que la Charte de l'accueil des personnes en situation de handicap sont consultables sur notre site internet www.bgfc.fr.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et Libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, qu'elles peuvent exercer par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse suivante : bgfc@orange.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : 6, rue Malbos – BP 90057- 13101 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

BGFC collecte vos données personnelles pour la gestion de votre inscription au Congrès et son bon déroulement, sur la base de votre consentement, d'une relation contractuelle ou de notre intérêt légitime à fournir la meilleure qualité de services. Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées de BGFC ainsi qu'à ses partenaires pour la réalisation des finalités susvisées, ainsi que pour répondre à des obligations légales. En aucun cas, elles ne sont transférées vers un pays tiers à l'Union européenne ou à une organisation internationale.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime de BGFC, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale. Elles disposent enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

- En cochant cette case, je déclare avoir pris connaissance des informations relatives au Traitement des données personnelles, conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- En cochant cette case, je donne à l'organisateur le droit d'exploiter mon image, dans le cas où je serais photographié ou filmé. Notre société renforce vos droits liés à la protection de vos données personnelles.

Date et signature

À COMPLETER ET A FAIRE VALIDER PAR LE SERVICE DE FORMATION CONTINUE DE L'ÉTABLISSEMENT
DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 14 JUIN 2024

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'ÉTABLISSEMENT (NOM ET ADRESSE COMPLETE)
.....
.....
Représenté par (Identité, fonction)

d'une part,

BG FORMATION CONSEIL (BGFC), SASU, Organisme formateur enregistré sous le numéro 93.13.14844.13 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur, certifié QUALIOP1
Représenté par le Docteur B. GARRIGUES, Président

d'autre part,

IL EST RAPPELE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

BGFC réalise l'action de formation « XV^e journées du Grand Sud d'Information Médicale » les 20 & 21 juin 2024 au Centre de Congrès à Aix-en-Provence (13).

ARTICLE 2 : BENEFICIAIRE DE LA FORMATION

| NOM et PRENOM du/des stagiaires | FONCTION |
|---------------------------------|----------|
| | |

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation se déroulera sous forme de présentations orales, de conférences invitées et sous forme de communications affichées, exposés interactifs avec support visuel et sera sanctionnée par une attestation de présence remise à chaque participant. (Cf. le détail de la formation disponible sur notre site www.bgfc.fr onglet « Nos formations – Nos formations en Congrès ».)

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

En contrepartie de cette action de formation, l'établissement (ou l'organisme payeur) s'engage à verser à BGFC le montant des frais d'inscription pour le stagiaire (comprenant les conférences, les repas de midi et pauses). Le règlement sera effectué à l'issue de la formation, dès réception de la facture correspondante établie par l'organisme formateur.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

Toute absence, accident ou manquement d'un agent en formation, devra faire l'objet de la part de l'organisme formateur d'une déclaration auprès du directeur de son établissement d'origine.

Lors de votre participation à une formation, vous êtes soumis au règlement intérieur disponible sur notre site www.bgfc.fr onglet « Nos formations – Documents utiles à télécharger ».

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS CONCERNANT L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à contacter nos services avant leur inscription afin d'envisager ensemble les éventuelles dispositions complémentaires à mettre en place pour assurer leur participation dans les meilleures conditions. (Cf. Charte de l'accueil des personnes en situation de handicap sur notre site internet)

ARTICLE 7 : ANNULATION

En cas d'annulation de l'inscription, signifiée par écrit à BGFC par mail à bgfc@bgfc.fr / bgfc@orange.fr qui accusera réception de la demande d'annulation :

- Jusqu'au 21 mai 2024 : 100 € seront retenus
- À partir du 22 mai 2024 : aucun remboursement ne sera effectué.

Pour les personnes qui ne se seront pas présentées à la formation, les conditions d'annulation seront appliquées. Tout stage commencé est dû en totalité. (Cf. les Conditions Générales de Vente disponibles sur notre site www.bgfc.fr onglet « Nos formation – Documents utiles à télécharger ».)

ARTICLE 8 : MODIFICATIONS, LITIGES

En cas de litige de quelque nature qu'il soit, les deux parties signataires procéderont par accord amiable au règlement définitif de ladite convention.

Date :

Pour BG FORMATION CONSEIL

Docteur Bernard GARRIGUES – Président

Pour l'établissement bénéficiaire

Le représentant

(Cachet et signature)

